RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ASP
Agence de Services et de Paiement

Le Président directeur général

Décision n°2021/ 107 /PDG
Portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement

Vu les articles L 313-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,
Vu l'article R 313-25 du Code rural et de la pêche maritime,
Vu le décret du 30 octobre 2018 portant renouvellement du Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1er : concernant les documents ayant une incidence financière relevant de la **Direction régionale Bourgogne Franche Comté,** délégation permanente de signature est donnée à :

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Guerric LALIRE	Directeur régional	- Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale - Certifier toute pièce de dépense et de recette - Liquider et ordonnancer les aides - Signer les conventions, marchés et avenants conclus dans le cadre de l'activité concurrentielle - Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement - Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires - Signer les documents et contrats relatifs au recrutement de personnel temporaire sur les métiers de contrôleur et de gestionnaire administratif contrôles.
Cyril GAUDOT	Directeur régional adjoint	
Solène AUBERT	Cheffe du Service Général	*Dans son domaine de compétence :* - Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale - Certifier toute pièce de dépense et de recette - Certifier les frais de déplacement *En cas d'empêchement du Directeur régional et du Directeur régional adjoint :* - Signer tout autre document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires.
Yannick VEYSSEYRE	Responsable administratif et financier à Dijon	*Dans leur domaine de compétence :* - Certifier toute pièce de dépense et de recette - Certifier les frais de déplacement *En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional adjoint et de la cheffe du service général et dans leur domaine de compétence :* - Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale.
Magali BALMEUR-HERITIER	Responsable administrative et financière à Besançon	
Stéphanie MALOU	Gestionnaire Budgetaire et logistique	
Julien SAUVAYRE	Chef du service régional de gestion des aides	*Dans son domaine de compétence :* - Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale - Certifier toute pièce de dépense et de recette - Certifier les frais de déplacement *En cas d'empêchement du Directeur régional et du Directeur régional adjoint :* - Signer tout autre document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires.

2 rue du Maupas – 87040 Limoges cedex 01
Tél. 05 55 12 00 00 – Fax 05 55 12 00 14
www.asp-public.fr – siret 130 006 372 00010

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Martial PIQUARD	Chef de service adjoint du service de gestion des aides à Besançon	*Dans leur domaine de compétence :* - Certifier toute pièce de dépense et de recette - Certifier les frais de déplacement - Liquider et ordonnancer les aides - Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires.
Frédéric ROUSSEAU	Chef de service adjoint du service de gestion des aides à Dijon	
Cyril GAUDOT	Directeur régional adjoint, chef du service Soutiens directs agricoles	*Dans leur domaine de compétence :* - Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale - Certifier toute pièce de dépense et de recette - Certifier les frais de déplacement *En cas d'empêchement du Directeur régional et du Directeur régional adjoint :* - Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires.
Bertrand HEBRARD	Chef du service Agriculture et Développement rural	
Sandrine JALABER-FERREY	Cheffe de service adjointe Agriculture et Développement rural	*Dans leur domaine de compétence :* - Certifier toute pièce de dépense et de recette - Certifier les frais de déplacement - Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires.
Cyril ROSSIGNOL	Chef de service adjoint Soutiens directs agricoles	

Article 2 : concernant les documents sans incidence financière relevant de la **Direction régionale Bourgogne Franche Comté**, délégation permanente de signature est donnée à :

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Guerric LALIRE	Directeur régional	- Signer tout document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire et secondaire
Cyril GAUDOT	Directeur régional adjoint	
Solène AUBERT	Cheffe du Service Général	*Dans son domaine de compétence :* - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire *En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional adjoint et dans son domaine de compétence :* - Signer tout autre document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire
Yannick VEYSSEYRE	Responsable administratif et financier à Dijon	*En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional adjoint et de la cheffe de service général et dans leur domaine de compétence :* - Signer tout document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire
Magali BALMEUR-HERITIER	Responsable administrative et financière à Besançon	
Julien SAUVAYRE	Chef du service régional Gestion des aides	*Dans son domaine de compétence :* - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire *En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional adjoint et dans son domaine de compétence :* - Signer tout autre document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire
Martial PIQUARD	Chef de service adjoint du service Gestion des aides à Besançon	*En cas d'empêchement de leur chef de service et dans leur domaine de compétence :* - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence *En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional adjoint, du chef de service et dans leur domaine de compétence :* - Signer tout autre document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire
Frédéric ROUSSEAU	Chef de service adjoint du service Gestion des aides à Dijon	
Valérie GROS	Cheffe de secteur Gestion des aides à Besançon	
Nadine GONSOT-NICLI	Cheffe de secteur Gestion des aides à Dijon	
Cyril GAUDOT	Directeur régional adjoint, chef du service Soutiens directs agricoles	*Dans leur domaine de compétence :* - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire *En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional adjoint et dans leur domaine de compétence :* - Signer tout autre document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire
Bertrand HEBRARD	Chef du service Agriculture et Développement rural	
Sandrine JALABER-FERREY	Cheffe de service adjointe Agriculture et Développement rural	*En cas d'empêchement de leur chef de service et dans leur domaine de compétence :* - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence *En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional adjoint, du chef de service et dans leur domaine de compétence :* - Signer tout autre document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire
Cyril ROSSIGNOL	Chef de service adjoint Soutiens directs agricoles	

Article 3 : La présente décision remplace toute décision précédente ayant le même objet.
Elle prend effet à compter de sa date de publication au Bulletin Officiel du ministère en charge de l'agriculture.

Fait à Limoges,
Le 19 AOUT 2021

Le Président directeur général

Stéphane LE MOING

M. le Président Directeur Général (original)

Ampliation :
M. l'Agent Comptable

Copies :
M. Guerric LALIRE
M. Cyril GAUDOT
Mme Solène AUBERT
M. Yannick VEYSSEYRE
Mme Magali BALMEUR-HERITIER
Mme Stéphanie MALOU
M. Julien SAUVAYRE
M. Martial PIQUARD
M. Frédéric ROUSSEAU
M. Bertrand HEBRARD
Mme Sandrine JALABER-FERREY
M. Cyril ROSSIGNOL
Mme Valérie GROS
Mme Nadine GONSOT-NICLI

DRH
DFJL